L'égalité hommes-femmes dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union

2019/2167(INI) - 23/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 477 voix pour, 112 contre et 94 abstentions, une résolution sur l' égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union.

Les femmes et les filles peuvent être victimes de multiples formes de discrimination et sont particulièrement touchées par la violence physique, psychologique et sexuelle, la pauvreté, les conflits armés et les conséquences des urgences climatique et sanitaire. Les groupes et militants de la société civile de sexe féminin jouent un rôle essentiel dans l'avancement des programmes de paix et de sécurité. Les députés ont souligné la nécessité de mobiliser, protéger et soutenir les femmes pour instaurer une paix et une sécurité durables.

Par ailleurs, les femmes restent largement sous-représentées et ne sont pas reconnues à leur juste valeur dans les processus de politique et de prise de décision, y compris dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité internationale dans l'Union et dans le monde.

L'égalité des genres en tant que principe directeur de l'action extérieure de l'Union

Les députés ont appelé le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission, les agences de l'UE et les États membres à intégrer systématiquement la dimension d'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union, l'élargissement, le commerce et le développement.

La résolution a souligné la nécessité de maintenir l'engagement en faveur de la mise en œuvre du troisième plan d'action sur l'égalité des sexes (2021-2025) aux plus hauts niveaux politiques. Les députés ont affirmé que 85% de l'aide publique au développement (APD) devraient être alloués à des programmes ayant pour principal objectif l'égalité des sexes, y compris la santé et les droits sexuels et génésiques.

Le Parlement a recommandé que le troisième plan d'action sur l'égalité des sexes soit accompagné d' indicateurs de réussite mesurables et assortis d'échéances afin de permettre le suivi des changements à court, moyen et long terme. Il a invité le SEAE et la Commission à :

- intensifier les efforts pour mettre en œuvre une approche structurée de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire,

- reconnaître que les femmes et les filles sont des moteurs du changement et à soutenir leur participation sûre, significative et inclusive à la vie civile et publique,

- mener une politique commerciale fondée sur des valeurs, qui vise notamment à garantir une protection élevée des droits du travail et de l'environnement, ainsi que le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, y compris l'égalité des genres.

Culture institutionnelle de l'Union

Les députés ont plaidé pour la création d'une nouvelle configuration officielle du Conseil réunissant les ministres et secrétaires d'État en charge de l'égalité des sexes pour faciliter l'intégration de l'égalité des genres dans toutes les politiques de l'Union, y compris dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité.

Le Parlement a demandé instamment d'atteindre l'objectif de 50 % de femmes aux postes d'encadrement, y compris en tant que chefs de délégation et de missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Malgré les progrès enregistrés, il a déploré que le SEAE soit loin de cet objectif, puisque les femmes ne représentent que deux des huit représentants spéciaux et n'occupent que 31,3 % des postes d'encadrement intermédiaire et 26 % des postes d'encadrement supérieur. Il a invité le VP/HR à prendre des mesures pour remédier à cette situation et les États membres à proposer davantage de femmes aux postes à responsabilités.

Les députés ont souligné l'importance de promouvoir l'égalité des genres dans la politique étrangère de l' Union, notamment dans le cadre des relations que le Parlement entretient avec des pays tiers. Ils ont salué, à cet égard, la décision des délégations du Parlement de désigner un représentant pour les questions de genre dans chaque délégation.

Accorder la priorité à la protection et à la promotion des droits des femmes et à leur participation

Le Parlement a rappelé le rôle central des femmes dans la promotion du dialogue, la consolidation de la paix et l'apport de différentes perspectives sur le sens de la paix et de la sécurité. Il a invité le VP/HR, le SEAE et les États membres à préserver les droits des femmes et à veiller à leur pleine participation aux diverses étapes du cycle d'un conflit, dans le cadre des activités de prévention des conflits et de médiation de l'Union.

La résolution a invité l'Union et les États membres à ratifier la convention d'Istanbul, premier instrument international juridiquement contraignant en matière de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes, pour donner l'exemple au niveau mondial et crédibiliser l'engagement de l'Union en faveur de l' éradication de cette violence dans les relations extérieures de l'Union. Elle a également souligné l' impératif d'éliminer le recours au viol comme arme de guerre et d'oppression.

Enfin, rappelant que la pandémie de COVID-19 exacerbe toutes les inégalités, y compris les inégalités entre les genres, le Parlement a insisté sur la nécessité de veiller à ce que la mise en œuvre de la réponse globale de l'Union européenne à la pandémie de COVID-19 tienne compte des questions d'égalité des sexes et des besoins spécifiques des femmes en garantissant leur participation à l'ensemble du cycle de programmation.